

PERP

ÉPARGNE

Mon Plan d'Épargne Retraite Perso



Préparez
votre retraite en
toute sérénité

APICIL PARTICULIERS

- La retraite supplémentaire : l'outil indispensable pour dynamiser ma retraite.
- La gestion financière multisupport : idéal pour vitaminer mon capital retraite.
- La rente personnalisée : du sur-mesure pour mes projets.

+ de
SOUPLESSE

Une solution à la mesure de chacun :

- Accessible à partir de 50 € par mois en versements réguliers.
- Vous pouvez compléter vos versements, par un versement libre de fin d'année pour défiscaliser.
- Vous avez accès à 3 modes de gestion financière : sécurisée, déléguée ou pilotée.
- Vous êtes libre : votre contrat d'épargne n'est jamais captif.
- A votre départ en retraite, vous personnalisez vous-même votre **retraite supp'** (réversion et options de rente).

Satisfait
ou
transféré

+ d'
AVANTAGES

Découvrez votre forfait 2009 :

- Depuis 2004, chaque français dispose d'un forfait épargne retraite.
- En utilisant ce forfait (en versant sur votre compte), vous constituez votre retraite.
- Tous vos versements, dans la limite de votre forfait, sont déductibles de vos revenus imposables.

Vos revenus nets 2008	Votre forfait
30 000 €	3 327 €
50 000 €	4 500 €
75 000 €	6 750 €
100 000 €	9 000 €
150 000 €	13 500 €
200 000 €	18 000 €

Avez-vous dépassé votre forfait ?

Si vous avez reçu un abondement lié au PERCO en 2008, déduisez-le de votre forfait 2009.

Idem si vous avez bénéficié de cotisations à une retraite d'entreprise en 2008.

Pour un montant précis de votre forfait (enveloppe fiscale individuelle),
reportez-vous à votre dernier avis d'imposition.

MON PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE PERSO

Suivez le parcours en 5 temps

- 1^{ER} TEMPS : Définissez votre forfait épargne retraite pour 2009.

Demandez conseil à un spécialiste APICIL ou reportez-vous à votre dernier avis d'imposition.

- 2^{EME} TEMPS : Choisissez votre type de versements :

- **TEMPO** : vous versez, chaque mois, à partir de 50 € par mois,

Garantie TEMPO,

« A tout moment, je peux :

- Arrêter mes versements,
- Changer le montant de mes versements,
- Modifier mon support d'investissement. »

- **OPEN** : vous versez à tout moment, à partir de 150 € par versement.

- 3^{EME} TEMPS : Sélectionnez votre support d'investissement : fonds en euros ou support en Unités de Compte.

- 4^{EME} TEMPS : Déclarez vos versements en 2010.

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES le symbole ⓘ signifie que vous pouvez bénéficier de réductions d'impôt

VOUS 3 000 €

VOUS

CONJOIN

RT

ST

PT

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (Épargne versée en 2008)

- Cotisations versées en 2008 au titre d'un PERP
- Rachats de cotisations en 2008 (PREFON, CORP)
- Plafond de déduction
- Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint
- Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2008

- 5^{EME} TEMPS : Estimez votre économie d'impôt.

Votre versement en 2009

Votre taux marginal d'imposition

	0 %	5,50 %	14 %	30 %	40 %
600 €	0	33	84	180	240
1 000 €	0	55	140	300	400
3 000 €	0	165	420	900	1 200
5 000 €	0	275	700	1 500	2 000
10 000 €	0	550	1 400	3 000	4 000

Ex : Si vous versez 3 000 € en 2009, vous ferez une économie d'impôt de 900 € en 2010.

GESTION FINANCIÈRE

en fonction de votre profil

profil 1

PROFIL Sécurité : j'assure

Ce profil permet de se constituer un supplément de retraite en toute sécurité et avec une régularité de performances.

Vos versements sont investis en totalité sur le **fonds en euros** pendant la constitution de l'épargne. Notre fonds en euros sécurisé bénéficie de l'effet cliquet : les intérêts distribués chaque année sont ainsi définitivement acquis.

FONDS EN EUROS	COMPOSITION	2004	2005	2006	2007	2008
APICIL Euro Privilège	80 % obligations 20 % monétaire	4,20 %	5,00 %	5,05 %	4,95 %	4,80 %

4,70 % net
en 2009*

* Taux de rendement minimum garanti en 2009, net de frais de gestion avant prélèvements sociaux, appliqué prorata temporis sur les placements effectués sur le fonds APICIL Euro Privilège.

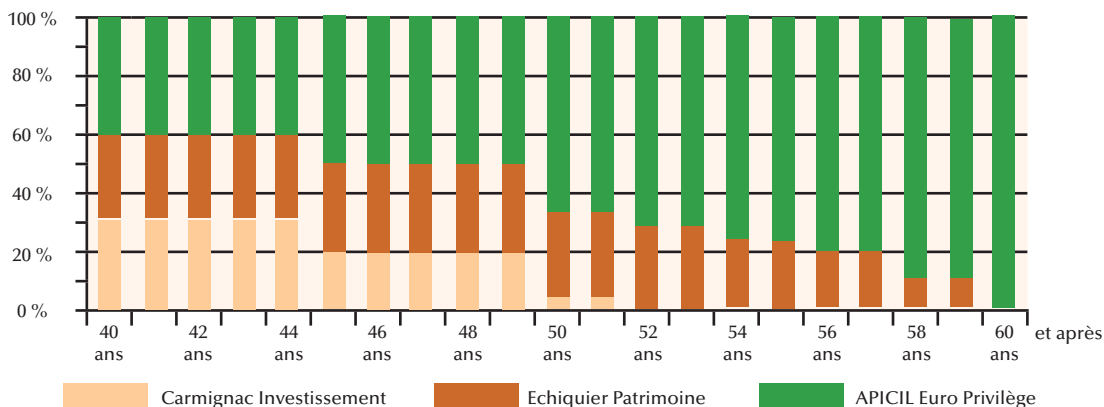
profil 2

PROFIL Horizon : je délègue

Ce profil permet d'optimiser votre investissement financier en fonction de votre âge et de votre horizon de placement.

Jusqu'à 39 ans la répartition se fait à hauteur de 50 % sur Carmignac Investissement, 30 % sur Echiquier Patrimoine et 20 % sur APICIL Euro Privilège.

A partir de 40 ans, la répartition se fait comme suit :



profil 3

PROFIL Liberté : je pilote

Ce profil est réservé à l'épargnant averti connaissant bien les marchés financiers. APICIL Assurances propose en plus de son fonds en euros, des supports en Unités de Compte, distribués par des gestionnaires de renom (Carmignac Gestion, Rothschild et Cie ...).

L'épargnant investit ses cotisations sur les supports qu'il a sélectionnés et peut bénéficier des options de gestion financière suivantes :

- transférer son épargne d'un support vers un autre par une opération d'arbitrage,
- sécuriser ses plus-values vers le fonds en euros.

Pour vous accompagner dans vos choix, retrouvez la présentation des supports et leurs performances sur www.apicil.com ou demandez conseil à votre interlocuteur habituel.

VOUS ET VOTRE RETRAITE

A 65 ans, débutera votre nouvelle vie.

Pensez un instant à ce que vous souhaitez réaliser !

CAROLINE, 35 ANS

«Je voudrais partir chaque année ... au soleil»

salaire annuel net en 2008 : 50 000 €



- **1^{ER} TEMPS :** Son forfait 2009 en épargne retraite s'élève à **4 500 €** (10 % de son salaire déduction faite des frais professionnels de 10 %). Son employeur lui a versé en 2008 un abondement de 1 000 € sur le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif). Il lui reste donc un forfait de 3 500 € pour préparer sa retraite, en 2009.
- **2^{EME} TEMPS :** Caroline choisit en 2009 l'option TEMPO avec des versements programmés de 150 € par mois. En décembre 2009, elle aura versé 1 800 €. Pour atteindre son forfait et défiscaliser, elle réalise un versement libre de 1 700 €.
- **3^{EME} TEMPS :** Caroline décide d'investir à 50 % sur un fonds en euros pour la sécurité et à 50 % sur un fonds en actions pour la performance. Si elle maintient son rythme d'épargne jusqu'à ses 65 ans, elle sera à la tête d'un capital retraite de **115 273 €** à son départ en retraite. Transformée en rente, cette épargne lui permettra d'obtenir une rente mensuelle d'environ **300 € à vie.**
- **4^{EME} TEMPS :** Elle déclare en mai 2010, l'intégralité des versements réalisés (soit 1 800 € de versements volontaires et 1 700 € de versements libres).
- **5^{EME} TEMPS :** Son économie d'impôt en 2010 sera d'environ **1 050 €** (hypothèse de taux marginal d'imposition : 30 %).

Un projet retraite à réaliser ?
Une économie d'impôt à calculer ?

Demandez une simulation personnalisée !

Retrouvez ensuite votre compte épargne en ligne sur
www.apicil.com

Hypothèses de simulation : Taux de rémunération de l'épargne : 4,50 % net par an
Taux technique de rente : 0 %



SANTÉ, PRÉVOYANCE, ÉPARGNE, RETRAITE

S'engager pour la Protection Sociale Durable, c'est un état d'esprit que le Groupe souhaite partager aujourd'hui avec vous, pour le bien-être des générations actuelles et futures. Pour ce faire, il a créé le label Protection Sociale Durable. Ce label est un moyen d'identifier plus facilement les partenaires engagés auprès du Groupe APICIL, qui s'associent avec lui aux valeurs de professionnalisme, d'humanisme et de solidarité.

Nos conseillers sont à votre disposition pour réaliser avec vous le Diagnostic personnalisé de votre Patrimoine Social. N'hésitez pas à les contacter

Votre conseiller

www.apicil.com



Groupe APICIL
38 rue François Peissel
69300 CALUIRE ET CUIRE